



## 16ème législature

|  |   |   |
|--|---|---|
| <b>Question N° :</b><br><b>15858</b>   | <b>De Mme Annie Genevard ( Les Républicains - Doubs )</b> | <b>Question écrite</b>                              |
| <b>Ministère interrogé</b> > Travail, santé et solidarités   |   | <b>Ministère attributaire</b> > Santé et prévention |
| <b>Rubrique</b> >maladies  | <b>Tête d'analyse</b><br>>Maladie à corps de Lewy         | <b>Analyse</b> > Maladie à corps de Lewy.           |
| Question publiée au JO le : <b>05/03/2024</b><br>Date de changement d'attribution : <b>16/04/2024</b><br>Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat) |   |   |

### Texte de la question

Mme Annie Genevard attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités au sujet de la maladie à corps de Lewy (MCL). La maladie à corps de Lewy est encore trop souvent confondue avec la maladie de Parkinson ou d'Alzheimer alors que ses symptômes particuliers imposent une prise en charge très spécifique. Elle ne fait toujours pas partie de la liste des affections longue durée, pas plus qu'il n'existe de centres experts de la maladie. De plus, les dotations publiques pour la recherche directement associées à cette maladie n'existent pas. L'association des Aidants et Malades à Corps de Lewy, qui regroupe 10 000 affiliés, souhaiterait en finir avec l'errance médicale des malades à corps de Lewy et leurs aidants : sortir de la terminologie des maladies dites « apparentées » ; former tous les soignants aux spécificités de la MLC ; mettre en place une consultation mémoire de référence labellisée MLC ; sécuriser la prise en charge financière et développer les dotations en matière de la recherche médicale. Aussi, elle demande au Gouvernement de bien vouloir étudier les requêtes de l'association des Aidants et Malades à Corps de Lewy.